

Les erreurs de tri sur le territoire communautaire

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes alerte les habitants sur l'augmentation incessante des erreurs de tri.

En 2020, sur les 1 292 tonnes d'emballages collectés (dans vos sacs jaunes), 271 tonnes ont été refusées par le centre de tri.

En cause : nous retrouvons dans des sacs jaunes, des déchets qui ne sont pas recyclables !

Conséquence : les erreurs de tri coûtent 32 000 € par an à la Collectivité et induisent chaque année une augmentation de la redevance payée par chaque foyer.

Afin de remédier à cette situation, depuis plusieurs jours, notre prestataire de collecte a renforcé sa vigilance. Il ne ramasse plus les sacs jaunes avec des déchets non conformes.

Depuis, vous êtes nombreux à appeler la Communauté de Communes pour comprendre pourquoi votre sac a été refusé.

Nous vous avons compilé dans cet article, les principales erreurs de tri que nous avons détectées grâce à vos appels ...

- Les masques, les mouchoirs en papier, le sopalin, les blocs de polystyrène, les couches... ne sont pas recyclables et ne doivent pas être mis dans un sac jaune mais bien dans un sac noir !
- Les vêtements et chaussures, les jouets en plastique, les piles et batteries au lithium, les casseroles ou bien les poêles, les animaux morts...ne sont pas recyclables et doivent être déposés quant à eux en déchetterie.
- Certains d'entre vous nous indiquent ne pas comprendre le refus alors que ce logo ci-contre apparaît sur le déchet. Ce logo ne signifie pas que le déchet est recyclable ! Il ne faut pas vous y fier !



Il n'y a qu'une seule règle à retenir ! « Tous les emballages se trient »

Dans le sac jaune, je dépose le papier, le carton et les EMBALLAGES (boites de conserve, briques alimentaires, blister, sachets, tubes, bouteilles plastiques, cannettes aluminium...).

Au regard de ces dérives, nous allons intensifier les contrôles et envisager la verbalisation des sacs non conformes. En outre, dans un second temps, il est probable que si la situation ne s'améliore pas, votre redevance augmentera significativement. C'est inévitable!!

Vous avez un doute?

Consultez l'application Guide du tri de Citeo ou à défaut mettez votre déchet dans votre sac noir. Vous pouvez aussi appeler la Communauté de Communes où les agents pourront vous renseigner.





